

Baromètre Intercommunal

.....Un outil de la Transition citoyenne

Edition 2015-2020

Guide d'utilisation du questionnaire

A destination des élus communautaires, des associations et des citoyens

www.barometredudeveloppementdurable.org

Né en 1997, le Réseau Cohérence met en synergie plus d'une centaine d'associations du Grand Ouest - consommateurs, protecteurs de la nature, paysans, artisans, acteurs de la santé - avec des objectifs communs : promouvoir des modes de production, d'échange et de consommation plus équitables, respectueux des ressources naturelles et des milieux de vie.

Outil de transition, le réseau Cohérence est aussi une force de proposition, en faisant la promotion de solutions alternatives économiquement rentables, écologiquement saines et socialement équitables.

Nous vous remercions de participer à cette action portée par le Réseau Cohérence. Elle se veut ambitieuse et elle ne pourra exister que par votre engagement à nos côtés.

Le baromètre est avant tout un questionnaire, pour convier tous les citoyens à s'intéresser au développement durable de l'échelle de leur territoire intercommunal.

Le baromètre : un outil à usages multiples

- les questions simples et les exemples concrets du baromètre en font un outil de sensibilisation à la dimension systémique du développement durable à destination des élus, des agents territoriaux, des représentants associatifs et des citoyens;

- la méthode utilisée pour remplir le Baromètre permet d'établir un dialogue entre les élus, les agents, les associations et les citoyens. Le Baromètre est une excellente occasion d'inviter à la mise en place d'une démocratie participative ;

- les données fournies par le Baromètre sont autant d'indications sur ce qui se fait déjà, que sur les efforts à accomplir et les pistes possibles pour progresser vers le développement durable ;

- le Baromètre est un outil de préparation à l'élaboration d'un plan d'action en faveur du développement durable, communément appelé Agenda 21.

Il est aussi un outil pour redynamiser la dimension participative d'Agenda 21 déjà existant, en

conviant beaucoup plus les associations à la co-construction après les réponses au Baromètre.

Cependant son utilisation ne se limite pas à cet usage.

D'autres espaces structurant forts pour la vie intercommunale (conseil de développement, SCOT, Enquête d'utilité publique, etc.) et projets divers sont autant d'opportunités de faire entrer le développement durable sur le territoire intercommunal.

L'objectif de ce guide est de préciser l'utilisation du questionnaire pour la campagne du Baromètre 2015-2020.

Un Baromètre en 9 étapes :

- 1. Prendre connaissance de l'outil puis s'inscrire sur le site.**
- 2. Organiser un moment d'information sur le développement durable et solidaire**
- 3. Organiser la rencontre pour répondre au questionnaire**
- 4. Remplir le questionnaire**
- 5. Retourner les réponses**
- 6. Proposer des actions**
- 7. Engager des actions**
- 8. Faire un nouveau Baromètre**
- 9. Perspectives**

Les étapes du Baromètre Intercommunal

1. Prendre connaissance de l'outil puis s'inscrire auprès de Cohérence

Nous vous conseillons de prendre connaissance du questionnaire et de lire attentivement ce guide. Des vidéos explicatives sont également accessibles sur le site www.barometredudeveloppementdurable.org

a) Vous êtes membre d'une association ou un citoyen soucieux de la vie de la Cité

Organisez une discussion collective autour du questionnaire. C'est un moyen de se poser des questions sur l'intercommunalité, de situer ce que vous, selon vos connaissances sur le développement durable et la Transition, verriez comme réponses au questionnaire. Cet échange à plusieurs associations et/ou citoyens sera le dénominateur commun pour la suite de la démarche.

Si votre souhait d'engager la démarche du baromètre dans votre intercommunalité se confirme, contactez vos élus pour leur soumettre ce projet. Vous trouverez en annexe 2 quelques arguments.

Dès ce stade il est important de vous faire connaître auprès de Cohérence.

Deux raisons à cela :

- votre inscription vous permet de publier une information sur la démarche que vous engagez et d'inviter d'autres associations ou citoyens à vous rejoindre.
- une démarche similaire peut-être déjà engagée sur l'intercommunalité mais pas encore publiée sur le site.

b) Vous êtes un élu communautaire

Vous êtes soucieux de faire connaître vos actions en faveur du développement durable et de la Transition et/ou d'engager une démarche participative autour de ce sujet à l'occasion du lancement d'un Agenda 21 intercommunal par exemple.

Il vous appartient de rechercher et de trouver les associations locales et/ou les citoyens souhaitant répondre avec vous au questionnaire.

Votre inscription sur le site vous permet de publier une information sur la démarche que vous engagez et d'annoncer aux associations et aux citoyens à y participer.

2. Organiser un moment d'information sur le développement durable et solidaire

Le concept du développement durable et de la Transition n'étant pas maîtrisé par tous, il peut être souhaitable d'organiser une séance d'information sur le sujet avant de répondre au questionnaire.

Il est souhaitable d'organiser cette information en commun : associations, citoyens, élus communautaires, agents territoriaux. Ce sera parfois l'occasion d'une première rencontre, et le début de l'acquisition d'un langage commun.

Ne pas hésiter à utiliser l'espace d'information ouvert sur le site pour inviter à cette information.

3. Organiser la rencontre pour répondre au questionnaire

Renseigner le questionnaire pour en assurer la publication par Cohérence qui peut se faire avec des organisations sensiblement différentes suivant les intercommunalités.

La méthode classique consiste en un entretien entre le Président de l'intercommunalité accompagné d'élus communautaires, et des représentants associatifs et/ou des citoyens du territoire intercommunal.

Il n'est nul besoin que les uns et les autres soient des spécialistes du développement durable, le baromètre se veut accessible au plus grand nombre.

Mais l'idéal c'est évidemment de remplir le questionnaire en réunion(s) publique(s) (cf encart).

Toutes les configurations sont possibles et laissées libres à l'imagination des élus, des associations et des citoyens.

Diversité des participants

- Pour la validité des réponses fournies à Cohérence, le questionnaire doit au minimum être

rempli en réunion commune et visé par le Président de l'intercommunalité ou son représentant et le ou les représentants.

Durée

- Le remplissage du questionnaire nécessite un créneau de 2 heures.
- N'hésitez pas à organiser plusieurs rencontres, la qualité des réponses n'en sera que meilleure.

Le Baromètre en séance publique, c'est encore mieux !

Le Baromètre est souple dans sa méthode. Les réponses au questionnaire peuvent se faire en séance publique. Toute la population est alors invitée par l'intercommunalité à participer aux débats.

Cette étape lui permet de préparer la population locale à un futur Agenda 21 ou à en dynamiser le déroulement. Elle permet aussi d'identifier des citoyens pour participer au comité de pilotage et de donner dès le départ une dimension participative aux démarches de développement durable et de transition.

Pour l'organisation d'un tel débat, nous invitons les intercommunalités à faire appel à un animateur formé au Baromètre. Il vous suffit pour cela de contacter Cohérence.

4. Remplir le questionnaire

La rencontre pour remplir le questionnaire est une occasion privilégiée d'échange entre les associations, les citoyens et les élus. La cordialité et la convivialité s'imposent pendant ces contacts.

Pour enregistrer les réponses utiliser le formulaire des réponses. (à télécharger sur le site internet rubrique Baromètre Intercommunal).

Avant d'entamer les questions

- Prendre le temps de relire et de rappeler les remarques préalables contenues dans le questionnaire.

Organisation de la séance

- La liste des questions est un document d'une dizaine de pages.

Pour limiter les impressions sur papier il est donc préférable d'utiliser le document électronique (écran d'ordinateur ou de projection vidéo).

Répondre au questionnaire

- L'objectif est de remplir le questionnaire en 2h00.

- Les réponses attendues sont :
- OUI
- NON

- Ne concerne pas l'intercommunalité (NC).
- Engagement à répondre OUI. Autrement dit, l'intercommunalité peut s'investir et développer des projets autour de certaines questions qui lui sont sensibles. Cette démarche peut aussi être entreprise après avoir répondu aux questions lors d'un temps d'échange des idées.
- Une absence de réponse vaut un NON

Chaque réponse peut être accompagnée d'un commentaire.

Différentes possibilités de réponses si hésitation ou désaccord

- Si une réponse tarde à venir, passez à la question suivante. Vous pourrez y revenir en fin d'entretien
- Si vous avez un désaccord sur une réponse, il est préférable de ne pas engager une grande discussion mais de la garder pour plus tard
- L'humour n'est pas exclu si les questions recueillent beaucoup de "non". Il est bien plus facile de progresser quand on commence avec peu !

A noter : Si spontanément des engagements précis sont identifiés et ressentis lors de la séance, n'hésitez pas à les noter à ce moment. Dans le cas contraire, ne vous y attardez pas et revenez plutôt dessus durant le temps d'échange des idées.

Aide à l'élaboration de vos réponses avec des exemples de cas précis

Questions : "Votre intercommunalité sensibilise-t-elle ou incite-t-elle ?

Réponse de l'élu: OUI parce que nous rappelons régulièrement la nécessité de..."

ou

"OUI nous soutenons parce nous approuvons.... etc..."

Aide à la décision : La sensibilisation ou l'incitation implique une formalisation et une communication vers toute la commune et cela de manière répétitive...

Questions: "Nous répondons OUI, parce que l'association XXX que nous subventionnons réalise" ... etc...

Aide à la décision : Si une association agit pour l'intercommunalité la réponse peut-être OUI à condition que les actions soient réellement faites au nom de celle-ci et destinées à tous ses habitants (pas uniquement aux adhérents de l'association).

Questions: "Nous avons déjà réalisé d'importants investissements dans ce domaine...".

"Nous pourrions répondre OUI à 80% ..."

Aide à la décision : La réponse NON peut paraître frustrante dans un tel cas. Nul n'est parfait, quelques NON constituent une garantie d'objectivité. Il faut rappeler que le Baromètre est mis en place pour évaluer une dynamique... Une réponse NON constitue une marge de progression à la

prochaine évaluation.

A la fin de chaque thème, nous vous conseillons de faire une pause. Traiter 100 questions en une fois est fastidieux.

Un temps d'échange des idées

- Pour revenir sur certaines questions difficiles ou prendre des engagements à réaliser des actions ;
- Pour rédiger une question pouvant mettre en valeur une expérience du territoire. Cette expérience locale pouvant faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet du Baromètre à titre d'exemple de réalisation ;
- Pour associer un commentaire global aux réponses fournies, ce commentaire sera publié sur le site.

Compléter le formulaire des réponses

- Vérifier que le formulaire est soigneusement rempli ;
- S'assurer que les personnes mentionnées acceptent de voir leur nom publié sur le site. Ne pas oublier de cocher la case prévue à cet effet sur le formulaire ;
- Dater et apposer les signatures sur les trois exemplaires du formulaire des réponses.

Il y aura un exemplaire pour le Président de l'intercommunalité, un pour les associations et un pour le Réseau Cohérence.

5. Retourner les réponses

Sur le site du Baromètre

Un exemplaire papier et un exemplaire électronique du formulaire des réponses doivent être envoyés au Réseau Cohérence (dont une version numérique à l'adresse : contact@reseau-coherence.org).

A réception des formulaires, les réponses sont publiées sur le site du baromètre.

Dans les médias locaux

Informez la population des réponses de l'intercommunalité (par voie de presse ou lors d'une réunion publique).

Le site internet du baromètre permet de publier les résultats mais aussi les objectifs que se donne l'intercommunalité pour apporter des réponses positives aux questions du Baromètre.

6. Proposer des actions

Etablir une vision partagée du territoire et un dialogue entre élus-agents-associations-citoyens est la première étape du baromètre du développement durable.

Il est fondamental d'identifier les actions vertueuses déjà réalisées, mais il est tout aussi

important de se donner des perspectives porteuses d'espoirs et de poursuivre ensemble sur le chemin du développement durable et solidaire et de la transition.

Nous invitons donc maintenant les associations et les citoyens à se réunir entre eux pour échanger sur les réponses au baromètre et identifier parmi celles-ci les actions qui leurs semblent prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire intercommunal et pour lesquelles, les associations et les citoyens seraient prêts à s'investir (du plus simple comme relais de la communication comme au plus engageant en tant que maître d'œuvre). Cette démarche peut également se faire en compagnie des élus.

Une fois les actions sélectionnées et priorisées, il faut organiser une rencontre avec les élus pour leur présenter ces pistes d'action.

Cette étape doit être une occasion d'inviter de nouvelles associations et citoyens de l'intercommunalité qui n'auraient pas pu participer à la première expérience de Baromètre.

7. Engager des actions

Cette étape est importante et délicate pour les deux parties.

Si par leur légitimité démocratique, les élus ont le droit et le pouvoir de choisir ou de refuser, telle ou telle action, ils ont également le devoir de justifier et d'argumenter leurs décisions.

Inversement, si les associations et les citoyens ont le droit de participer à la vie de la Cité et de s'inquiéter de l'intérêt général, elles ont aussi le devoir de contribuer à la réussite des actions sélectionnées ensemble, se mettant ainsi en responsabilité.

Il n'y a pas de méthode précise pour le déroulement de cette étape mais il est important d'identifier dans l'esprit du baromètre ce qui réunit les élus, les associations et les citoyens comme ce qui les sépare et qui nécessite du temps pour se résoudre.

Le site du Baromètre vous permettra de publier votre les engagements pris par rapport aux questions du Baromètre. Le commentaire associé à chaque question permet de préciser les objectifs de l'action, son calendrier de réalisation et le rôle de l'intercommunalité comme celui des associations et des citoyens.

Il est possible d'organiser une consultation de la population pour prioriser les actions.

Suivi des actions

L'installation d'un comité de suivi des "actions engagées" est l'étape suivante mais elle reste dans sa forme complètement libre en s'appuyant sur le contexte local et l'organisation de la collectivité, des associations et des citoyens. Mais à tout niveau il nous semble impératif qu'il soit mixte (élus-agents-associations-citoyens) et participatif.

8. Faire un nouveau Baromètre

En fonction du rythme de travail et des actions engagées, nous vous invitons à vous réunir à minima tous les deux ans pour évaluer les progrès ou envisager de nouvelles actions. Vous ne manquerez pas de le signaler au Réseau Cohérence pour mettre à jour votre Baromètre.

Afin de bien mettre en valeur les évolutions, il est souhaitable de réserver l'actualisation des réponses 'OUI' ou 'NON' au remplissage d'un nouveau baromètre. La période intermédiaire entre deux baromètres étant réservée à l'actualisation des engagements pris.

Un délai minimal de 12 mois est nécessaire entre 2 baromètres.

9. Perspectives

Pour l'intercommunalité :

Vous êtes prêt pour vous engager dans un Agenda 21 !

Vous êtes déjà dans un Agenda 21

Le baromètre va renforcer la participation citoyenne. C'est un questionnaire-outil autour duquel tous les citoyens sont conviés à participer pour favoriser le développement durable sur leur territoire.

Pour les associations et les citoyens :

Communiquer ce projet sur le territoire

Il est demandé aux associations et aux citoyens de participer à un effort collectif qui consiste à contacter les maires des communes environnantes.

Vous pouvez également informer la presse et les radios locales de votre démarche afin de faire connaître le site internet au plus grand nombre de citoyen.

Nous remercions chaleureusement tous les élus, les associations et les citoyens qui s'engagent dans ce Baromètre.

Les Co-Présidents du Réseau Cohérence

Annexe 1 : Difficulté rencontrée dans la démarche.

1. Engager les élus communautaires dans la démarche

Si les relations entre votre association et la mairie sont tendues, il est souhaitable de permettre à d'autres associations du Pays de solliciter le rendez-vous.

2) Communiquer ce projet sur le territoire

Il est demandé aux associations et aux citoyens de participer à un effort collectif qui consiste à contacter les élus communautaires qui ne sont pas couvertes par des associations du Réseau Cohérence ou ses partenaires, pour remplir le questionnaire.

Contactez Cohérence pour obtenir la liste des communes qui ne sont pas couvertes par les associations du réseau.

Vous pouvez également informer la presse et les radios locales de votre démarche afin de faire connaître le site internet au plus grand nombre de citoyen.

Cohérence pour un développement durable et solidaire

Adresse: 1 place Jules Ferry 56100 Lorient

Nous contacter: 02.97.84.98.18

Courriel: contact@reseau-coherence.org

Site internet: www.reseau-coherence.org

www.facebook.com/page.coherence